RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Département de l'Essonne Chef-lieu de Canton

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 26 JANVIER 2016**

L'an deux mille seize, le vingt-six janvier à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de VIRY-CHATILLON, légalement convoqué le 20 janvier 2016, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme BERENGER, Premier Adjoint au Maire, le Maire empêché.

Présents:

M. Jérôme BERENGER, Mme Marie-Thérèse VIDAL, Mme Vanessa CAPELO, M. Laurent SAUERBACH, M. Gérard KIEFFER, M. Clément CAILLAUD, Mme Adèle VILLECHEVROLLE, RAYMOND. Mme Aurélie TROUBAT. Pascal LAHURE. Michel M. Mme Christèle GIRAUD, Mme Denise BOCH, Mme Claudette REDON, Mme Chantal SARAZIN-LEVASSOR, M. Joël CLEMENT, Mme Bernadette MOULAY, Mme Sylvie REGLE, Mme Dominique PETIT-ARAKELIAN, M. Gérard FREBAULT, Mme Anne-Marie LEMARIE, M. Simon YOWA KANYNDA, M. Mohamed BELACHEMI, M. Jean-Louis BRUNEAU, M. Silamakan TOURE (pour les points n°7 et n°8), M. Etienne GILBERT, M. Thierry MARQUEZ, Mme Marie-France EECKHOUDT, M. Paul da SILVA, M. Jean REMIGNARD

Absents excusés: M. Pascal-François DUCLOUX, M. Ahmed M'SAIDIE

Pouvoirs:

M. Jean-Marie VILAIN Mme Arielle MERRINA M. Hervé JOUY Mme Jocelyne COLLING Mme Christine BOULAY-DEILHES Mme Véronique BLANDIN M. Silamakan TOURE

Mme Christine BINANT Mme Séraphine KAMWA donne pouvoir à M. Jérôme BERENGER donne pouvoir à M. Laurent SAUERBACH donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse VIDAL donne pouvoir à M. Gérard KIEFFER

donne pouvoir à Mme Adèle VILLECHEVROLLE

donne pouvoir à Mme Aurélie TROUBAT

donne pouvoir à Mme Vanessa CAPELO (du point n°1

au point n°6 inclus)

donne pouvoir à M. Paul da SILVA donne pouvoir à M. Jean REMIGNARD

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard FREBAULT.

Appel et constat de l'acquisition du quorum

Le Président de séance déclare la séance ouverte, puis constate que le quorum est acquis, après avoir procédé à l'appel nominal et à l'enregistrement des pouvoirs.

Désignation du Secrétaire de séance

Monsieur Gérard FREBAULT succède à Madame Jocelyne COLLING dans l'ordre du tableau pour assurer cette fonction.

DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DONNE ACTE au Maire, à l'unanimité, des décisions n°L2015-201 à L2015-210 prises en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n°1 du 24 avril 2014.

Convention de mise à disposition d'un agent pour assurer la continuité du Projet de Réussite Educative entre la ville de Viry-Chatillon et le Groupement d'Intérêt Public de Grigny et Viry-Chatillon

Unanimité

- APPROUVE le principe de la mise à disposition d'un agent pour une durée déterminée, et notamment ses dispositions financières.
- AUTORISE le Maire ou son Adjoint délégué à signer la convention de mise à disposition.

2 Cession des biens immobiliers : prospective 2016

Majorité : 33 voix pour (majorité municipale + Mme EECKHOUDT), 4 abstentions (M. da SILVA, M. REMIGNARD, Mme BINANT, Mme KAMWA)

- CHARGE le Maire de solliciter les demandes d'avis et les actualisations d'avis nécessaires auprès du Service du Domaine.
- DIT que les ventes seront réalisées après la mise en œuvre d'un appel à candidatures pour les biens suivants :

QUARTIERS	ADRESSES	DESTINATION	CADASTRE	CONTENANCE	ESTIMATIONS DOMAINE ACTUELLES
PORT AVIATION	159 bis, Boulevard Gabriel Péri	Terrain non bâti	Al n°641	385 m²	250 000,00 €
COTEAUX DE L'ORGE	129, Avenue du Président Kennedy	Terrain non bâti	AC n°99	1 819 m²	363 800,00 €

- DIT que le bien immobilier suivant sis Route Nationale 7 à Grigny (91350), fera l'objet d'une vente à l'occupant actuel PEUGEOT GARAGE DU LAC 1, Route Nationale 7 à Grigny (91350) :

QUARTIERS	ADRESSES	DESTINATION	CADASTRE	CONTENANCE	ESTIMATIONS DOMAINE ACTUELLES
GRIGNY (TERRAIN PEUGEOT)	Route Nationale 7	Terrain non bâti	AD n°6p	892 m²	17 800,00 €

- DIT que pour la Ferme (MEGEVE) la vente sera faite par le biais des agences immobilières locales :

QUARTIERS	ADRESSES	DESTINATION	CADASTRE	CONTENANCE	ESTIMATIONS DOMAINE ACTUELLES
LA FERME (74120 MEGEVE)	3 390, Route du Jaillet	Terrain bâti	B n°1015 – 1561 et 1559	3 262 m ² (Chalet : 220 m ²)	1 640 000,00 €

- **DIT** que pour l'ensemble des biens immobiliers les prix de mise en vente seront au moins égaux aux estimations du Service du Domaine majorées de 10 %.
- AUTORISE le Maire ou son Adjoint délégué à signer les promesses de vente de l'ensemble des biens immobiliers désignés ci-dessus.
- AUTORISE le Maire ou son Adjoint délégué à signer les actes notariés qui seront dressés par Maître Eric PERINELLI, Notaire à Savigny-sur-Orge, et tout acte nécessaire à la régularisation de ces cessions.
- **DIT** que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Demande à l'EPT T12 de poursuivre les procédures de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune

Majorité : 33 voix pour (majorité municipale + Mme EECKHOUDT), 4 abstentions (M. da SILVA, M. REMIGNARD, Mme BINANT, Mme KAMWA)

- **EMET** un avis favorable à la poursuite de la procédure de révision générale du Plan Local d'Urbanisme engagée par délibération du Conseil Municipal en date du 15 octobre 2015, par l'Etablissement Public Territorial 12 Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont, dans les conditions et selon les orientations définies à la délibération précitée.
- **DIT** que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.
- 4 Approbation de la convention de gestion de la révision du Plan Local d'Urbanisme entre la commune de Viry-Chatillon et l'EPT (T12)

Unanimité

- APPROUVE la convention de transfert de gestion sous la condition suivante :
 - ✓ La commune de Viry-Chatillon devra être associée à la désignation du bureau d'études qui sera chargé de l'élaboration du dossier de PLU en lien avec les services municipaux.
- **DIT** qu'en annexe de ladite convention figure le tableau des dépenses à engager par la Commune dans le cadre de son transfert de gestion de la révision générale du PLU.
- **DIT** que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.
- Constitution d'un groupement de commandes pour l'entretien du matériel de protection incendie

Unanimité

- **DECIDE** d'approuver le projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'entretien du matériel de protection incendie des bâtiments de ses membres.
- **DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes en vue du lancement du/des marchés pour l'entretien du matériel de protection incendie des bâtiments de ses membres.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué, à signer la convention constitutive de groupement de commandes désignant la commune de Viry-Chatillon coordonnateur du groupement, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6 Versement de la participation communale au titre de l'exercice 2016 au GIP Unanimité

- **DECIDE** de procéder au versement de la participation due par la Commune en 2016, au Groupement d'Intérêt Public Viry/Grigny.
- INDIQUE que cette participation représente un montant de 60 980 € conformément aux statuts du Groupement.
- **DIT** que la dépense est prévue au Budget Primitif 2016 de la Commune, conformément à la nomenclature M14.

7 Rapport d'Orientations Budgétaires – Ville

 PREND ACTE de la tenue du débat sur les Orientations Générales du Budget Principal pour l'exercice 2016.

8 Rapport d'Orientations Budgétaires – Calypso

 PREND ACTE de la tenue du débat sur les Orientations Générales du Budget annexe - Cinéma Le Calypso pour l'exercice 2016.

> La séance a été levée à 22h05 Fait à Viry-Chatillon, le 2 février 2016.

> > Le Maire / Jean-Marie MEAIN

